

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

Convocation en date du 25 janvier 2023,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023014

**Objet : Accord-cadre entretien  
des réseaux humides et des  
ouvrages associés**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan  
GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin  
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –  
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET –  
Paul VERNAY  
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET  
CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON  
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -  
Andrée RACCURT  
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD  
RAPC : Antoine BAUTAIN  
CCV : Guy DUPUIT

#### Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS

#### Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE  
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia  
PERI pouvoir à Jean François JANNET  
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés :

CCPA : André MOINGEON  
RAPC : Frédéric MONGHAL

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL  
CCRAPC : Frédéric MONGHAL  
HBA : Alain AUBOEUF

Mme Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que l'accord-cadre en cours pour l'entretien des réseaux humides et des ouvrages associés arrive à échéance le 14 juillet 2023. Une nouvelle consultation va être lancée. La procédure de passation utilisée est l'appel d'offre ouvert. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du CCP de 1 an, reconductible 2 fois avec maximum sur la durée prévisible (3 ans) de 600 000€ HT.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer cet accord-cadre "Entretien des réseaux humides et ouvrages associés" passé avec un maximum de 600 000€ HT sur la durée maximale prévisible de 3 ans ( 1 an reconductible 2 fois), après attribution par la Commission d'Appel d'Offres,

**AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de cet accord-cadre et ses avenants éventuels, après avis de la CAO, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN  
Président

